

CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 6 octobre 2017

COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

17/408 Procès-verbal de la séance du 23 juin 2017.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2017.

17/409 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2017.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal du 30 juin 2017.

17/410 Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

17/411 Délégation de service public relative à l'exploitation de l'équipement Lille Grand Palais - Choix du délégataire - Autorisation de signature du contrat - Fixation de la redevance.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le choix de l'attributaire de la délégation de service public relative à l'exploitation de l'équipement Lille Grand Palais, d'autoriser la signature du contrat et de fixer la redevance liée à l'exploitation de l'équipement.

17/412 Propriété Intellectuelle - Dépôt de marques auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille utilise un vocable et des logos divers tant pour se désigner que pour des manifestations d'envergure locale, nationale, européenne ou internationale. La Ville possède également un patrimoine bâti culturel important correspondant à différentes structures, images de marque de la collectivité. L'ensemble de ces vocables et logos relève de signes qui peuvent correspondre à des marques (article L. 711-1 du Code de Propriété Intellectuelle). Afin de garantir la pérennité et la propriété sur ces marques, la Ville de Lille souhaite les déposer à l'Institut National de la Propriété Industrielle et ce, afin d'en assurer une protection juridique au titre de la protection de propriété intellectuelle pour les dix prochaines années.

17/413 **Dénomination de l'actuelle rue de Paris "rue Pierre Mauroy" - Mise à jour de l'adressage - Convention avec La Poste.**
Adopté à la majorité.

Suite à la délibération n° 17/237 du 23 juin 2017, le Conseil Municipal a renommé la rue de Paris en rue Pierre Mauroy. Il est nécessaire à présent pour la Poste de mettre à jour l'adressage de cette nouvelle dénomination. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mise à jour de l'adressage avec La Poste.

17/414 **Elus - Indemnités des élus - Modification.**

Adopté à l'unanimité

Par délibérations du 23 juin 2017, le Conseil Municipal a décidé de ne pas maintenir M. Bernard Charles dans ses fonctions de 10ème Adjoint au Maire de Lille et d'élire M. Sébastien Duhem aux fonctions de 24ème Adjoint au Maire de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal d'ajuster le montant des indemnités de fonctions accordées à MM. Charles et Duhem.

17/561 **Concessions de services relatives à la mise à disposition, l'installation et l'exploitation d'espaces de restauration et de détente sur le site dit du "Mur de communication d'en haut" et de manèges sur le site dit du Jardin des enfants - Désignation des concessionnaires - Fixation des redevances et signature des concessions.**
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les redevances et autoriser la signature des concessions pour l'exploitation des espaces de restauration, de détente et de manèges sur le Parc de la Citadelle.

17/562 **Approbation du rapport du 29 juin 2017 de la Commission d'évaluation des transferts de charges.**
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'évaluation adopté le 29 juin 2017 par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Métropole Européenne de Lille.

17/563 **Commission paritaire de concertation et de consultation du Casino - Remplacement d'un représentant de la Ville à la commission.**
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un représentant de la Ville à la Commission paritaire de concertation et de consultation du Casino, en remplacement de Monsieur Bernard CHARLES.
A été désigné : M. BODIOT.

17/564 **Société d'Economie Mixte de Gestion de Lille Grand Palais - Représentation de la Ville dans les instances de la société - Modification.**
Adopté à l'unanimité

Suite à un redéploiement de certaines délégations, il est demandé au Conseil Municipal de procéder au remplacement d'un représentant de la Ville au Conseil d'Administration de la SEM de Gestion de Lille Grand Palais.
A été désigné : M. HANOH en remplacement de M. BONNET.

17/565 **Société Anonyme d'Economie Mixte de Rénovation et de Restauration du Secteur**
Adopté à **Sauvegardé de Lille (SORELI) - Représentation de la Ville dans les instances de la**
l'unanimité **société - Modification.**

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un représentant de la Ville au Conseil d'Administration de la SEM SORELI, en remplacement de Monsieur Frédéric MARCHAND.

A été désignée : Mme LECHNER.

17/566 **Représentation de la Ville dans divers organismes - Modifications.**

Adopté à
l'unanimité

Suite au retrait de la délégation de M. Bernard CHARLES et à un redéploiement de certaines délégations, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de représentants de la Ville dans divers organismes.

Maison des Associations : M. GUYOT en remplacement de M. CHARLES.

Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille : Mme MENET en remplacement de M. CHARLES.

Office du Tourisme : M. HANOH en remplacement de M. BONNET.

Université de Lille II : M. GAUTIER en remplacement de M. BODIOT.

Ecole de Journalisme : M. GAUTIER en remplacement de M. BODIOT

Faculté des Sciences Politiques : M. GAUTIER en remplacement de M. BODIOT.

Association La Deûle : Mme SABÉ en remplacement de Mme HERLEM.

17/567 **Commissions municipales – Composition - Modification.**

Adopté à
l'unanimité

Suite à une redistribution de certaines délégations, il est demandé au Conseil Municipal d'arrêter la nouvelle composition des cinq commissions municipales.

Commission de l'Economie, de l'Emploi, des Finances et de l'Administration Générale : M. HANOH en remplacement de M. BONNET.

Commission de la Citoyenneté, de la Démocratie Participative et de la Politique de la Ville : M. BONNET en remplacement de M. HANOH.

17/568 **Projet européen SHICC (Sustainable Housing for Inclusive et Cohesive Cities) -**
Adopté à **Logement durable pour les villes inclusives et cohésives - Programme Interreg Nord**
l'unanimité **West Europe 2014-2020 - Convention de partenariat - Ouverture d'un emploi**
permanent de chef de projet européen au recrutement éventuel d'un-e agent-e
contractuel-le compte tenu de la spécificité et de la technicité du profil recherché.

En juin dernier, la Ville de Lille a déposé un projet européen dans le cadre du programme de coopération européenne Interreg Nord-West Europe 2014 -2020. Ce projet s'intitule Logement durable pour les villes inclusives et cohésives (Sustainable Housing for Inclusive et Cohesive Cities, SHICC). Inspiré du modèle des Community Land Trust (CLT) originaire des Etats-Unis, le projet vise à tester, promouvoir et développer du logement abordable dans les zones urbaines les plus tendues. Les CLT (ou organisme de foncier solidaire, OFS en français) sont des organisations à but non lucratif, propriétaires de foncier, qui pratiquent la séparation du sol et du bâti afin de proposer des logements à des prix accessibles en permanence, à des ménages aux revenus modestes et éviter la spéculation foncière, en encadrant le prix de revente. Forts d'ambitions similaires, les partenaires du projet se sont réunis autour de l'objectif commun de lever les freins au développement de cette innovation. Les partenaires européens réunis dans le projet sont : Ville de Lille (Chef de file), Community Land Trust Bruxelles (Belgique), vzw

Samenlevingsopbouw Gent (Belgique), London Community Land Trust (Royaume-Uni), National Community Land Trust Network (Royaume-Uni), et Fonds Mondial pour le Développement des Villes (FMDV) (France). L'Organisme de Foncier Solidaire de la métropole lilloise est sous-partenaire du projet. Le budget total s'élève à 2.903.651,59 €. Le FEDER contribue à hauteur de 60 % des dépenses globales, soit un montant de subvention de 1.742.140,93 €. Le budget de la Ville de Lille sur la durée du projet est estimé à 664.624,88 €, incluant 60.0000 € pour l'Œ.F.S.M.L soit 398.774,92 € de FEDER. La subvention FEDER permet de couvrir des dépenses de personnel nécessaires à la mise en œuvre, au suivi des activités, à l'organisation des visites d'études, des missions, et de séminaires. Sont également inclus des frais d'études, de contrôle et de communication. Par décision du comité d'instruction du 19 et 20 septembre 2017, le projet a fait l'objet d'un avis favorable. Il convient désormais de transmettre le dossier définitif comprenant une convention de partenariat signée par l'ensemble des partenaires avant le 20 novembre 2017. La présente délibération vise à autoriser la signature de la convention de partenariat et à engager le recrutement lié à l'exécution du programme SHICC.

17/570 **Motion de la Majorité Municipale relative à la défense des contrats aidés.**
Adopté à la
majorité

17/571 **Motion de la Majorité Municipale relative à la défense du logement social.**
Adopté à
l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL

2

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Frédéric MARCHAND

HELLEMES

17/415 **Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions aux associations -**
Adopté à **Année 2017.**
l'unanimité

Dans le cadre de sa politique culturelle et d'animation, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations œuvrant dans ces domaines afin qu'elles puissent fonctionner, gérer leurs activités et proposer leurs services à la population hellemmoise. Deux associations ont, à ce titre, sollicité une subvention de fonctionnement. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux associations suivantes : 400 € à l'association Wonderful Gospel Singers et 800 € à l'association Dynamique-Fitness-Danses.

17/416 **Commune associée d'Hellemmes - Opération été 2017 - Versement d'une subvention**
Adopté à **complémentaire au Club Léo Lagrange.**
l'unanimité

La Commune d'Hellemmes accompagne financièrement les associations d'éducation populaire et de jeunesse dans la mise en œuvre des actions et projets favorisant l'autonomie des jeunes, la découverte et l'élargissement de l'offre éducative. Le Club Léo Lagrange d'Hellemmes, acteur de premier ordre et partenaire privilégié de la Commune dans le cadre de sa politique jeunesse, organise chaque année des accueils de loisirs pour les 12-17 ans et sollicite la Commune d'Hellemmes pour une participation financière d'équilibre à l'organisation de ces accueils. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 11.065,50 €.

17/417 **Commune associée d'Hellemmes - Projet "Osons la santé, osons le plaisir" -**
Adopté à **Subvention au Centre de Santé Paul Clermont.**
l'unanimité

Après avoir réalisé un Diagnostic Santé auprès des Hellemmois, le Centre de Santé Paul Clermont a commencé à mobiliser des habitants désireux de s'investir dans la vie de la Commune et de leurs quartiers. Le projet vise à mettre en place une méthodologie pour l'organisation de ces rencontres, le choix des thématiques ainsi que les conditions matérielles de mise en œuvre. Le Centre de Santé a ainsi sollicité une subvention auprès de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 5.000 € au Centre de soins infirmiers Paul Clermont.

17/418 **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention à l'association**
Adopté à **Nouvelle Génération Marocaine Nord de France.**
l'unanimité

L'association Nouvelle Génération Marocaine Nord de France propose aux jeunes et aux familles du quartier de l'Epine, chaque semaine, des nouvelles activités de loisirs et sportives. A ce titre, elle sollicite une subvention de 1.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

17/419 **Commune associée d'Hellemmes - Accompagnement des jeunes hellemmois dans**
leurs initiatives citoyennes - Mise en place du "PACTE".

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

17/420 **Commune associée d'Hellemmes - Projet Jeunesse.**

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

17/421 **Commune associée d'Hellemmes - Ecole de Musique - Nouvelle tarification.**

Adopté à la
majorité.

Dans le cadre de l'harmonisation des tarifs des écoles de musique de Lille, Lomme, Hellemmes, il convient de revaloriser les tarifs de l'école de musique de la Commune associée d'Hellemmes. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette nouvelle tarification.

17/569 **Commune associée d'Hellemmes - Lieu d'Accueil Enfants/Parents - Versement d'une**
Adopté à **subvention à l'association Graines d'Acacias.**
l'unanimité

Dans le cadre de la Politique Petite Enfance et de soutien à la parentalité, un lieu d'Accueil Enfants/Parents, portée par l'association Graines d'Acacias, a été ouvert en avril 2016. L'association a sollicité la Commune associée d'Hellemmes pour une aide financière d'équilibre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 4.000 €.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Roger VICOT

LOMME

17/422 Commune associée de Lomme - Conventions entre la Ville et les associations.

Adopté à

l'unanimité

La circulaire du 29 septembre 2015 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations propose un modèle unique de convention d'objectifs, annuelle ou pluriannuelle, dont l'une des finalités est de clarifier et sécuriser le cadre juridique des relations financières entre les pouvoirs publics et les associations. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des avenants aux conventions conclues par la Ville avec trois associations.

17/423 Commune associée de Lomme - Subventions exceptionnelles aux associations sportives.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions exceptionnelles à diverses associations sportives, pour un montant total de 6.624 €.

17/424 Commune associée de Lomme - Subvention de démarrage à l'association Artiste And Co.

Adopté à la

majorité.

L'association Artiste And Co a notamment pour objectifs de fédérer et promouvoir l'activité artistique de ses membres au sein d'un collectif d'artistes, de participer à des événements artistiques et de créer des actions de médiation culturelle par le biais d'ateliers d'initiation et de découverte artistique. Elle sollicite une subvention de démarrage pour lui permettre de développer ses actions. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de démarrage de 400 € à l'association Artiste And Co.

17/425 Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Conseil Départemental d'Accès au Droit du Nord - Subvention 2017.

Adopté à

l'unanimité

Dans le cadre de la convention qui définit les missions, les moyens et les règles de fonctionnement du Point d'Accès au Droit à la Maison du Citoyen, la Commune arrête le montant de la subvention annuelle versée au Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Nord (CDAD du Nord) sur la base des nombreuses activités développées par le CDAD du Nord. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 8.000 € au CDAD au titre de l'année 2017.

17/426 **Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Centre d'Information sur**
Adopté à **les Droits des Femmes et des Familles - Subvention 2017.**
l'unanimité

Dans le cadre du partenariat avec le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles, des permanences juridiques sont proposées gratuitement dans les locaux de la Maison du Citoyen. Le CIDFF dispense également des informations aux partenaires de la Maison du Citoyen et aux acteurs sociaux ainsi qu'un suivi par une psychologue. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 4.000 € au Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles, au titre de l'année 2017.

17/427 **Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Association Intercommunale**
Adopté à **d'Aide aux Victimes d'Infractions et de Médiation - Subvention 2017.**
l'unanimité

L'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes procure notamment aux Lommois une information sur leurs droits, une orientation vers les professionnels chargés de les mettre en œuvre et une aide dans l'accomplissement de leurs démarches, et met à disposition son pôle psychologique. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 6.882 € à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes, au titre de l'année 2017.

17/428 **Commune associée de Lomme - Maison du Citoyen - Fédération Nationale des**
Adopté à **Accidentés du Travail et des Handicapés - Subvention 2017.**
l'unanimité

Dans le cadre du partenariat avec la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés, des permanences juridiques sont proposées gratuitement dans les locaux de la Maison du Citoyen, en matière de droit de la sécurité sociale et de droit du travail. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.500 € à la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés, au titre de l'année 2017.

17/429 **Commune associée de Lomme - Contrat Local de Santé - Subventions aux collègues**
Adopté à **Guy Mollet et Jean Zay.**
l'unanimité

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, il est proposé de soutenir les actions de prévention et d'éducation à la santé mises en place par les collègues pour l'année 2017/2018. A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions suivantes : 600 € au Collège Guy Mollet et 600 € au collège Jean Zay.

17/430 **Commune associée de Lomme - Campagne de promotion du commerce de proximité**
Adopté à **2017.**
l'unanimité

La Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille et « Commerçant de France » lancent l'opération Les rendez-vous du commerce 2017. Cette année encore, la Commune soutient cette action qui a pour objectif principal de créer un temps fort pour le commerce de proximité. Un jeu concours est organisé, doté de 32 lots. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais occasionnés par l'attribution de lots et l'achat des kits à la Chambre de Commerce, pour un total de 3.000 €.

17/435 **Commune associée de Lomme - Gestion des eaux pluviales de la zone du Grand**
Adopté à **But - Autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels entre la**
l'unanimité **Ville et la SARL "de l'Agora" pour l'ouvrage de rejet des eaux pluviales -**
Convention de transit des eaux pluviales.

Dans le cadre du programme de requalification et développement de la zone commerciale et de loisirs du Grand But, les orientations d'aménagement intègrent l'arrivée du LUC. Pour libérer l'emprise nécessaire au projet, une démarche de projet de substitution du bassin de tamponnement des eaux pluviales existant a été engagée entre la Commune, le groupe SOPIC NORD et la DDTM. La convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels entre la Ville et la SARL "de l'Agora", filiale de la société SOPIC NORD, définit les droits et obligations de la SARL "de l'Agora" dans le cadre de l'occupation privative du domaine public. Cette autorisation est indissociable de la nouvelle convention de rejet des eaux pluviales de la zone du Grand But entre la Ville et la SARL "De l'agora", qui se substitue à la convention de 2014. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des deux conventions.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Pierre de SAINTIGNON

ECONOMIE

17/436 **Projet européen Tast'in Fives (Transforming Areas with Social Talents : Feed, Include, Value, Educate, Share) - Initiative européenne "Actions innovatrices urbaines" - Avenant n° 1 à la convention de partenariat.**
Adopté à l'unanimité

Par délibération n° 17/24 du 20 janvier 2017, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention de partenariat entre les dix partenaires du projet et la Ville de Lille, autorité urbaine principale. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 à cette convention de partenariat portant modification de son article 5.1.g relatif aux modalités de gestion administrative et financière des fonds et de son article 8.1 relatif à la gestion de l'acompte.

17/437 **Projet européen Tast'in Fives - Création d'une association de préfiguration de la gestion de l'équipement ' Cuisine Commune '.**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de l'initiative UIA (Actions Innovatrices Urbaines) lancée en 2015 par la Commission Européenne, la Ville de Lille a présenté avec plusieurs partenaires publics et privés le projet « Tast'in Fives » désigné comme lauréat le 12 octobre 2016 et récompensé d'une subvention de 5 millions d'euros. La réalisation du projet implique la construction d'un équipement nommé "Cuisine Commune", d'une surface totale de plancher de 2 050 m² dans la Halle F6 de la ZAC Fives Cail, comprenant un écosystème d'activités économiques liées à l'alimentation, une cuisine partagée et un démonstrateur pédagogique d'agriculture urbaine. La gestion de cet équipement sera confiée à terme à un collectif de partenaires incluant la Ville de Lille, réunis au sein d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Afin de faciliter la mise en place et le bon fonctionnement du collectif de partenaires, une association de préfiguration sera mise en place. Il est proposé d'autoriser le principe de création de cette association.

CASINO

**17/438 Casino - Rapport annuel d'activité de la Société Lilloise d'Animation Touristique -
Le Conseil Exercice 2015/2016.**

**Municipal
prend acte.**

Par convention de concession du 11 octobre 2006, la Ville de Lille a confié à la Société Lilloise d'Animation Touristique (SLAT) la conception, le financement, la construction, l'exploitation et l'entretien d'un casino et d'un établissement hôtelier de qualité. En vertu de l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016, de l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales et de l'article 53 de la convention de concession, le concessionnaire produit chaque année à la Ville un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport 2015/2016 de la Société Lilloise d'Animation Touristique.

GESTION DU PATRIMOINE PRIVÉ

**17/439 Quartier de Fives - Locaux sis 17/23 rue de Rivoli - Mise en place d'un tarif
Adopté à d'occupation.**

l'unanimité

La Ville de Lille est propriétaire d'un ensemble immobilier sis à Lille, 17 à 23 rue de Rivoli faisant partie de son domaine privé. Dans le cadre du programme d'animations pédagogiques proposé par la Maison de l'Habitat Durable pour sensibiliser et former les habitants aux enjeux de la rénovation et de l'habitat durables, la Ville de Lille met à disposition ces locaux à des associations qui y organisent des ateliers techniques en relation avec l'auto-réhabilitation de logements. Compte tenu des activités poursuivies et des liens de partenariat avec la Ville, il est proposé de mettre à disposition ces locaux à titre gratuit.

FORAINS

17/440 Création d'une instance de consultation de la fête foraine d'été.

Adopté à

l'unanimité

Il est proposé la création d'une instance de consultation de la fête foraine d'été. Cette dernière sera consultée sur toutes questions relatives à l'organisation et à l'encadrement des activités de forain.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Walid HANNA

POLITIQUES DES TERRITOIRES

17/441 Politique de la Ville - Subventions aux associations.

Adopté à

l'unanimité La Politique de la Ville met en œuvre des dynamiques permettant le développement des secteurs prioritaires. Pour poursuivre cette action, la Politique de la Ville propose d'adopter un programme d'actions complémentaires, pour un montant de 21.732 €.

17/442 Soutien aux dispositifs des emplois d'avenir, adultes relais - Subventions - Conventions.

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille propose de cofinancer un poste d'emploi d'avenir au sein d'une association, deux postes d'emploi d'avenir au sein du GEIQPSAL, un poste en CUI au sein d'une association, et quatre postes d'adultes relais au sein de trois associations.

17/443 Métropole Européenne de Lille - Projet de rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville en 2015-2016 - Avis du Conseil Municipal.

Adopté à

l'unanimité

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MATPAM) et la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ont confié la compétence de la politique de la ville à la Métropole Européenne de Lille. C'est dans ce cadre que la MEL a réalisé le projet de rapport visant à présenter les actions menées par les partenaires au titre du contrat de Ville métropolitain en 2015-2016. Aux termes de l'article 3 du décret du 3 septembre 2015, le projet de rapport est soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens de chacun des quartiers prioritaires. Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à ce projet de rapport.

17/444 Budget participatif de fonctionnement.

Adopté à

l'unanimité

Le budget participatif est un outil complémentaire de la démocratie de proximité qui valorise les initiatives citoyennes. Sa mise en œuvre est ici proposée sur une enveloppe de fonctionnement de 100.000 €.

CITOYENNETÉ

17/445 Réforme de la démocratie participative.

Adopté à

l'unanimité Depuis 40 ans, Lille a mis en place de nombreux outils de participation citoyenne. Les évolutions sociétales, les enjeux de société, imposent un renouvellement continu de ce dialogue citoyen. Conscients des attentes des Lillois en la matière, les élus de la Ville proposent de faire évoluer la démocratie participative sur différents axes pour la rendre plus inclusive, adaptable et adaptée aux nouvelles formes de participation citoyenne.

17/446 Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté à

l'unanimité Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier, en direction d'associations de quartier ayant des actions de proximité. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Bois-Blancs (5 demandes de subventions), Lille-Centre (1 demande de subvention), Faubourg de Béthune (2 demandes de subventions), Fives (3 demandes de subventions), Lille-Sud (4 demandes de subventions), Lille-Moulins (3 demandes de subventions), Saint-Maurice Pellevoisin (1 demande de subvention), Vauban-Esquermes (6 demandes de subventions), Vieux-Lille (2 demandes de subventions) et Wazemmes (4 demandes de subventions).

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Lise DALEUX

DÉVELOPPEMENT DURABLE

17/447 **Graine de petits jardiniers à Wazemmes - Attribution d'une subvention à l'OCCE du Nord.**
Adopté à l'unanimité

Les écoles André et Camille Desmoulins proposent un projet commun d'observation et d'action autour de la biodiversité dans leur cour d'école, avec réaménagement d'une zone potagère et création d'une zone humide dans chaque école. Ce projet "graine de petits jardiniers" concerne l'ensemble des temps de l'enfant, implique les parents et des acteurs locaux, s'inscrit dans la trame verte et bleue lilloise et contribue à la dynamique du quartier. Le budget global du projet s'élève à 13.400 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.000 € à l'OCCE du Nord au bénéfice des deux écoles, co-financée à hauteur de 1.000 € par la délégation Politiques éducatives et 2.000 € par la délégation Développement Durable. Par ailleurs la Ville prendra en charge l'achat de petit matériel à hauteur de 1.500 €.

17/448 **Développement durable - Attribution d'une subvention au club science du lycée Louis Pasteur.**
Adopté à l'unanimité

Le club science du lycée Pasteur mène de nombreuses actions pour préserver et valoriser les espaces de biodiversité dans le parc du lycée : mares, potagers, ruches, verger. Ces actions contribuent au maillage de la trame verte et bleue lilloise et bénéficient aux Lillois : ouverture du parc aux riverains plusieurs fois par an et partenariat avec l'association Lisières, gestionnaire du Jardin écologique du Vieux-Lille. Afin de permettre le bon déroulement de ces actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.000 € au lycée Louis Pasteur.

NATURE EN VILLE

**17/449 Animation des parcs et jardins - Installation de boîtes à livres dans les parcs et
Adopté à jardins - Gratuité.
l'unanimité**

La Ville de Lille souhaite encourager l'appropriation de ses parcs et jardins par les habitants, en accompagnant leurs demandes lorsqu'elles permettent d'en diversifier les usages et de créer des lieux de partage et d'échanges pour des publics d'horizons différents. La Ville souhaite donner une autorisation d'occupation temporaire du domaine public aux associations souhaitant implanter dans ses parcs et jardins une "boîte à livres" et qui s'engagent à en assurer la réalisation et la gestion. Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la gratuité de la délivrance aux associations à but non lucratif des autorisations d'occupation du domaine public située à Lille en vue de la réalisation, de l'implantation et de la gestion de boîtes à livres situées sur le domaine public.

**17/450 Animations nature sur le territoire lillois - Subvention à l'association Réussir la
Adopté à Mission Locale de Lille
l'unanimité**

La Ville de Lille souhaite développer le programme d'animations de la ferme pédagogique, du parc zoologique et du jardin des Plantes en s'appuyant sur le dispositif des Services Civiques pour lequel elle est agréée. L'association Réussir la Mission Locale de Lille participe au déploiement du dispositif sur le territoire communal. A ce titre, la Ville de Lille entend l'accompagner en lui accordant une subvention de 400 € en 2017 et 1200 € en 2018.

CONSEIL MUNICIPAL

7

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Jacques RICHIR

DÉPLACEMENTS

17/451 Plan de Déplacement Administration Mobi'Lille 2017-2021.

Adopté à

l'unanimité Dans la continuité des actions engagées depuis 2006 et suite à l'arrêté inter préfectoral du 1er juillet 2014 obligeant à la mise en place d'un Plan de Déplacement Administration au 1er septembre 2017, la Ville de Lille présente les 22 actions retenues sur deux types de déplacements (professionnel et domicile-travail) concernant 4 axes (voiture, 2 roues, transport en commun, organisation interne). Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le plan de déplacement de la Ville de Lille.

POLITIQUE DU STATIONNEMENT

17/452 Parcs de stationnement - Rapports d'activité 2016 du délégataire Indigo.

**Le Conseil
Municipal
prend acte.**

Par des conventions du 25 avril 1988 et du 14 décembre 1992, la Ville de Lille a confié aux sociétés SOPANE et UNIGARAGES ainsi qu'à la société GTM Entrepouse la réalisation et l'exploitation des parcs de stationnement Grand Place et Vieux-Lille. Suite à des recompositions, les sociétés d'exploitation des deux parcs susvisés appartiennent à la société Indigo, délégataire unique. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports annuels d'activité de la société Indigo pour l'exploitation 2016 des parcs de stationnement Grand Place et Vieux-Lille, en application de l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FÊTES ET ANIMATION

17/453 Comité d'Animation du Faubourg de Béthune - Subvention.

Adopté à

l'unanimité Il est proposé d'accorder au Comité d'Animation du Faubourg de Béthune une subvention de 4.000 € pour la mise en œuvre des actions d'animation qu'elle propose.

RÉDUCTION DES NUISANCES ET DES RISQUES URBAINS

17/454 **Amélioration de la qualité de l'air - Convention d'objectifs entre l'Association**
Adopté à **pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) et la Ville - Année**
l'unanimité **2017-2018.**

L'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) se charge, depuis plusieurs années, d'initier les citoyens à prendre conscience de l'impact de leurs actes quotidiens en matière de pollution atmosphérique et de santé. Dans cet esprit, la Ville de Lille a établi une convention en date du 18 décembre 1998, renouvelée annuellement depuis 1999. Il s'agit ici d'assurer la continuité de ce service dans le cadre d'une convention d'objectifs, articulée autour de 2 grands axes d'actions : Organisation et mise en œuvre d'ateliers de sensibilisation de la population sur la thématique "qualité de l'air et santé" et Accompagnement du projet « Scol – Air ». Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention d'objectifs entre l'APPA et la Ville et d'autoriser le versement d'une subvention de 9.500 € à l'APPA pour l'année 2017-2018.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Charlotte BRUN

POLITIQUES ÉDUCATIVES

17/455 Nouvelles activités périscolaires - Subvention à l'association Unis-Cité.

Adopté à

l'unanimité L'association Unis-Cité propose des actions citoyennes avec les enfants dans trois écoles lilloises. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 7.344 € à l'association Unis-Cité pour le projet "Néo-citoyens 2017/2018".

PROJET EDUCATIF GLOBAL

17/456 Mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires - Attribution de subventions

Adopté à

l'unanimité

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de la Ville de Lille, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions à diverses associations pour la mise en place d'activités à destination des enfants, pour un montant total de 417.288 €.

17/457 Projet éducatif global / Lille éduc' - Versement de subventions.

Adopté à la

majorité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à trois associations, dans le cadre de projets éducatifs, pour un montant total de 12.100 €.

17/458 Projet Educatif Global - Associations Petite Enfance - Subventions 2017.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à diverses associations pour la mise en œuvre d'activités en direction des tout petits et de leurs familles dans le cadre du Projet Educatif Global, pour un montant total de 16.800 €.

CONSEIL MUNICIPAL

9

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Dalila DENDOUGA

MÉDIATION

17/459 **Accès au droit - Maison de la Médiation et du Citoyen - Subvention au CDAD.**

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 7.000 € au Conseil départemental d'accès au droit du Nord.

DROITS DE L'HOMME

17/460 **Plan de lutte contre les discriminations - Droits de l'homme – 3^{ème} répartition.**

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 10.800 € à l'association Immigration Droits des Migrants, au titre de l'année 2017.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

PERSONNES ÂGÉES

17/461 **Délégation Personnes Agées - Semaine bleue - Subventions destinées aux associations.**
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille développe une politique volontariste en direction des seniors. L'hébergement, l'information, l'accompagnement social et le maintien de l'autonomie des personnes vivant à domicile ainsi que l'animation sont les axes privilégiés de cette politique. Outre les activités d'animation mises en place par les associations, d'autres activités spécifiques se déroulent lors de la semaine nationale des personnes âgées, dite "Semaine Bleue". Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 14.700 €.

17/462 **Projet Lille, Ville amie des aînés - Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés et au Réseau Mondial des Villes et Communautés Amies des Aînés - Désignation du représentant de la Ville de Lille.**
Adopté à l'unanimité

Face à la nécessité pour les villes de s'interroger sur le vieillissement de leur population est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés (VADA), lancée en 2010 par l'Organisation Mondiale de la Santé. En adhérant à la démarche Villes Amies des Aînés, les villes doivent continuellement s'engager à améliorer et adapter l'environnement urbain pour les aînés ainsi que pour l'ensemble des habitants. La Ville de Lille est engagée depuis plusieurs années dans des dispositifs innovants à destination des seniors tels que les cellules solidarités, le réseau de solidarité ou la Carte Pass Senior, et s'inscrit ainsi parfaitement dans la dynamique du projet "Villes Amies des Aînés". Le VADA, tout en valorisant les actions existantes, permet toutefois d'aller plus loin, avec une approche plus globale et plus transversale du « Bien Vieillir ». Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'association « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés », le versement de la cotisation annuelle de 1.100 € et de désigner les représentants de la Ville au sein de cette association.

*Sont désignées : Mme STANIEC-WAVRANT, titulaire
Mme HERLEM, suppléante*

HÉBERGEMENT D'URGENCE

**17/463 Hébergement d'urgence - Subventions destinées aux associations dans le cadre des
Adopté à maraudes.
l'unanimité**

La Ville de Lille s'engage auprès des associations qui mettent en œuvre des maraudes. Ces équipes itinérantes de professionnels vont à la rencontre des personnes qui survivent dehors. Elles proposent une écoute, une aide d'urgence et accompagnent progressivement vers les dispositifs d'accueil. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs associations, pour un montant total de 23.250 €.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Franck HANOH

COMMERCE

17/464 **Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Animations commerciales - Subventions à diverses associations et unions commerciales.**
Adopté à l'unanimité

En 2017, plusieurs unions et associations commerciales souhaitent mettre en place diverses animations commerciales. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions proposées, pour un montant total de 76.977,35 € dont une avance de 46.186,41 €, le solde, déterminé suivant le montant du budget réalisé, versé après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées.

17/465 **Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Aide directe à la rénovation de vitrines et amélioration des équipements de sécurité des entreprises commerciales, artisanales et de services - Subvention à l'établissement "Bar Macondo Utopia".**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services, la Ville de Lille, avec le concours du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), apporte une subvention pour la rénovation des vitrines aux commerçants des périmètres définis souhaitant faire appel à une entreprise afin d'améliorer leur vitrine, leurs équipements de sécurité extérieurs ou les aménagements destinés à faciliter l'accessibilité de leur entreprise aux personnes handicapées ou aux personnes à mobilité réduite. A la suite de l'examen du dossier et dans le cadre de cette aide, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution d'une subvention de 2.777,50 € à l'établissement « Bar Macondo Utopia »

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Marion GAUTIER

CULTURE

17/466 Sollicitations de prêts d'œuvres auprès des services culturels de la Ville.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les prêts d'œuvres, la poursuite de ceux consentis par anticipation et les modifications ou résiliation de prêts autorisés par délibération.

17/467 Subventions aux opérateurs culturels.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 28.500 €.

17/468 Equipements culturels en régie directe - Licence d'entrepreneur de spectacles de 1ère, 2ème et 3ème catégories.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter la délivrance des licences de 1ère catégorie (exploitant de lieu), 2ème catégorie (producteur de spectacles) et de 3ème catégorie (diffuseur de spectacles) pour l'exploitation des équipements suivants : maisons Folie de Wazemmes et de Moulins, le Flow, Conservatoire à Rayonnement Régional, Tri Postal, Salle des Fêtes de Fives, Gare Saint-Sauveur, le Grand Sud, Palais des Beaux-Arts, Musées d'Histoire Naturelle et Musée de l'Hospice Comtesse.

17/469 Soutien de la Ville de Lille à la jeune création Arts Visuels - Sélection des lauréats du prix Wicar 2017 et résidence de création d'artistes.

Adopté à la majorité.

Le jury de sélection des artistes pour l'atelier Wicar, résidence de création artistique de la Ville de Lille à Rome, s'est réuni le 22 juin 2017. Il a désigné les artistes qui seront en résidence à Rome en 2018. Il s'agit de Philippe Paoli, Sarah Feuillas et Clio Simon. Chaque artiste bénéficie d'une bourse de résidence de 3.000 €.

- 17/470** **Maisons Folie de Moulins et de Wazemmes et le Flow - Convention de partenariat avec la Fondation Santé des Etudiants de France (Clinique des 4 Cantons).**
Adopté à l'unanimité
- La Fondation Santé des Etudiants de France (Clinique des 4 Cantons) souhaite s'associer avec les maisons Folie de Wazemmes et de Moulins et le Flow afin de proposer aux jeunes patients, en s'appuyant sur les événements culturels des maisons Folie et du Flow, de s'exprimer, de donner leur avis et leurs critiques autour d'un projet intitulé " L'expression dans tous ses états" via la création d'un fanzine.
- 17/471** **Maisons Folie Wazemmes, Moulins et le Flow - Convention de partenariat avec Lille Métropole Habitat.**
Adopté à l'unanimité
- Dans le cadre de ses missions d'aide à l'insertion de ses usagers, Lille Métropole Habitat souhaite s'associer avec les maisons Folie et le Flow afin de proposer une liste d'événements culturels qui seront proposés aux usagers de Lille Métropole Habitat.
- 17/472** **Maisons Folie Moulins et Wazemmes et le Flow - Convention de partenariat entre Radio Cité Vauban et la Ville pour la saison 2017/2018.**
Adopté à l'unanimité
- Les maisons Folie Moulins et Wazemmes ainsi que le Flow souhaitent conclure un partenariat média avec la radio associative lilloise via des actions de promotion ciblées auprès des auditeurs. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat avec Radio Cité Vauban.
- 17/473** **Maisons Folie de Wazemmes et de Moulins et le Flow - Partenariat avec le collègue de Moulins.**
Adopté à l'unanimité
- Dans le cadre de ses missions d'actions culturelles et de sensibilisation auprès des collégiens, la Ville de Lille souhaite conclure un partenariat avec le Collège de Moulins pour la saison 2017/2018 dans le cadre de parcours culturels au sein de leurs espaces respectifs. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat afférente.
- 17/474** **Palais des Beaux-Arts - Exposition "Millet" et "Millet USA" - Occupation du domaine de la SNCF.**
Adopté à l'unanimité
- Afin d'assurer la promotion de l'exposition « Millet » et « Millet USA » à l'échelle nationale, la Ville souhaite occuper le domaine de la SNCF. Il permettra de donner davantage de visibilité à cette exposition. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention avec SNCF Gares & Connexions.
- 17/475** **Palais des Beaux-Arts - Mécénat dans le cadre de l'exposition "Millet" et "Millet USA".**
Adopté à l'unanimité
- Dans le cadre de l'exposition Jean-François Millet et Millet USA, le recours à des mécènes a été autorisé par le Conseil Municipal. La société Lepers souhaite apporter son soutien par le biais d'un apport en nature et en industrie dont les termes sont soumis au Conseil Municipal.

17/476 Palais des Beaux-Arts - Fixation du tarif de vente du livret d'exposition "Millet" et "Millet USA"- Autorisation de la délivrance à titre gracieux des feuillets explicatifs de l'exposition.
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de l'exposition Millet-Millet USA, il est souhaité de proposer à la vente un livret d'exposition. Il est attendu une recette de 30.000 €. Par ailleurs, des livrets explicatifs de l'exposition seront délivrés gratuitement à son entrée. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le tarif de vente de ce livret et d'autoriser la délivrance à titre gracieux desdits feuillets.

17/477 Palais des Beaux-Arts - Mécénats collaboratifs pour le financement de la phase 2 du Projet Scientifique et Culturel dédiée au département des plans reliefs.
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de la phase 2 du Projet Scientifique et Culturel, une campagne de mécénat collaboratif a été lancée pour financer la mise en valeur et la restauration du plan relief de Lille. En juin dernier, le Conseil Municipal a approuvé les premières conventions de mécénat. Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'accepter la participation de cinq nouveaux mécènes.

17/478 Palais des Beaux-Arts - Mécénat dans le cadre de l'organisation des nocturnes étudiantes.
Adopté à l'unanimité

La SMENO souhaite apporter un soutien durable à l'organisation des nocturnes étudiantes proposées par le Palais des Beaux-Arts via un mécénat en numéraire de 5.000 € par an. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ce mécénat.

17/479 Palais des Beaux-Arts - Renouvellement de la convention de subvention avec la Fondation Idkids.
Adopté à l'unanimité

La Fondation Idkids souhaite poursuivre son partenariat avec la Ville de Lille en faveur du développement de l'enfant. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter les termes de la convention ainsi que le fond de soutien à hauteur de 10.000 € pour l'année scolaire 2017-2018.

17/480 Palais des Beaux-Arts - Convention de dépôt par la Ville de Saint-Omer de l'œuvre "Pierre tumulaire de Gérard Didebecqre représentant la Vierge à l'Enfant et un donateur".
Adopté à l'unanimité

Le Palais des Beaux-Arts de Lille bénéficie, depuis 2012, du dépôt de la Ville de Saint-Omer de l'œuvre «La Vierge à l'Enfant et un donateur», Pierre tumulaire de Gérard Didebecque. La Ville souhaite prolonger le dépôt de cette œuvre jusqu'en 2022. Celle-ci devrait être exposée dans le département Moyen Âge/Renaissance du Musée au sein de la salle consacrée aux sculptures médiévales de Lille et sa région, et ce à compter de 2019.

17/481 Palais des Beaux-Arts - Conventions de mécénat avec la Fondation Anber.

Adopté à

l'unanimité

La fondation Anber souhaite renouveler son soutien au développement de projets pédagogiques à destination de l'éducation des plus jeunes en partenariat avec la Ville de Lille. Les deux conventions soumises au Conseil Municipal ont vocation à permettre de recevoir les contributions de cette fondation pour le portage d'actions en faveur des enfants souffrant de troubles du comportement, le projet Anber sur le thème de "L'enfant dans la ville" et le projet "" corps et à cris" traitant de la violence à l'école. La fondation Anber a également décidé d'accompagner le Projet Scientifique et Culturel du Palais des Beaux-Arts afin qu'un espace pédagogique et de médiation innovante puisse être implanté au sein du département des plans reliefs. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes des conventions afférentes et d'en autoriser la signature.

17/482 Palais des Beaux-Arts - Convention avec l'Université de Lille III relative à l'accueil de Nathalie Dereymaeker dans le cadre de sa thèse de Doctorat.

Adopté à

l'unanimité

La phase 2 du Projet Scientifique et Culturel du Palais des Beaux-Arts portant sur le réaménagement du département des plans-reliefs appelle un travail d'étude et de médiation autour des plans reliefs et plus particulièrement celui de Lille. Un premier partenariat a été monté en 2016-2017, avec l'Université de Lille III qui a proposé l'intervention de Madame Nathalie Dereymaeker, doctorante. Il est proposé de prolonger cette intervention afin d'approfondir le travail de recherche et d'interprétation autour du plan-relief de Lille, de développer des outils de médiation et d'élargir ce travail au périmètre de la Citadelle dont la requalification est en cours.

17/483 Musée de l'Hospice Comtesse - Dépôt d'œuvres du Groupe Hospitalier de Seclin-Carvin.

Adopté à

l'unanimité

Le Centre Hospitalier Seclin-Carvin souhaite mettre en dépôt au Musée de l'Hospice Comtesse des œuvres présentes dans l'ancien Hôpital Marguerite de Flandre. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention.

17/484 Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition sur les marionnettes régionales - Tarification des droits d'entrée et du prix de vente du catalogue.

Adopté à

l'unanimité

Le Musée de l'Hospice Comtesse présente, du 6 décembre 2017 au 15 avril 2018, une exposition consacrée aux marionnettes régionales. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de droit d'entrée et de prix de vente du catalogue et des objets de la boutique.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

- 17/485** **Coopération Lille Naplouse - Subvention à l'association Help Doctors.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 5.000 € à l'association Help Doctors.
- 17/486** **Coopération Lille Naplouse - Subvention à la Ville de Naplouse.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 13.000 € à la Ville de Naplouse dans le cadre d'un projet d'insertion sociale par le sport.
- 17/487** **Coopération Lille Oujda - Subventions à diverses associations.**
Adopté à la majorité. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux associations suivantes : les Disciples d'Escoffier, Service Civil International et le Centre social la Busette, pour un montant total de 9.500 €
- 17/488** **Coopérations européennes - Subventions à diverses structures.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux organismes suivants : lycée hôtelier international de Lille, Goethe Institut, lycée Pasteur et association Interphaz, pour un montant total de 7.500 €.
- 17/489** **Coopération décentralisée - Mobilité jeunesse réciproque - Admission en recettes d'une subvention - Subventions à diverses associations.**
Adopté à la majorité. Suite à l'appel à projet "Jeunesse III" du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, il est demandé au Conseil Municipal, d'une part, d'admettre en recettes une subvention de 11.325 € octroyée par le Ministère français de l'Europe et des Affaires Etrangères et, d'autre part, d'autoriser le versement d'une subvention aux associations suivantes : Agence de développement communal de Saint-Louis, France Volontaires et la Mission Locale de Lille, pour un montant total de 12.455 €.

17/490 Education au développement - Subventions à diverses associations.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux associations suivantes : Cap Solidarités et Fondation de Lille, pour un montant total de 4.500 €.

17/491 Education au développement - Subvention au CRDTM.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 7.800 € au CRDTM.

17/492 Aide humanitaire d'urgence - Subvention à la Fondation de Lille.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une aide exceptionnelle d'urgence de 17.000 € à la Fondation de Lille qui a lancé un appel à la solidarité en faveur des Caraïbes suite au passage de l'ouragan Irma, soit 10.000 € au titre de la délégation Relations Internationales, 5.000 € de la Commune associée d'Hellemmes et 2.000 € de la Commune associée de Lomme.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Estelle RODES

PROJET ANRU

17/493 **Quartier Faubourg de Béthune - Secteur Concorde - Programme d'investissement d'avenir Villes et Territoires Durables - Convention de partenariat pour la réalisation d'un projet d'action - Expérimentation bénéficiant d'un travail de recherche sur l'amélioration durable des usages et des comportements sur le secteur Concorde.**
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt du projet d'investissement d'avenir (PIA) « Ville durable et solidaire ». Le projet cible le secteur Concorde dans le quartier Faubourg de Béthune et vise à développer une stratégie innovante de renouvellement urbain, pour un « quartier à santé positive » afin de maximiser les bénéfices pour la santé et le bien-être des habitants. Dans ce cadre, la Ville de Lille et Lille Métropole Habitat, unique bailleur social sur Concorde, souhaitent établir une convention de partenariat de recherche avec E3D Environnement pour réaliser un projet d'action-expérimentation-sensibilisation des résidents du square Toulouse Lautrec et de la rue Léon Blum sur le secteur Concorde, répondant aux enjeux de la démarche « Quartier à Santé positive ».

CONSEIL MUNICIPAL

16

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Marc BODIOT

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

17/494 Travail d'intérêt général - Réparation pénale - Conventions de partenariat.

Adopté à

l'unanimité Les conventions de la Ville de Lille avec ses partenaires pour l'accueil de mesures de TIG et de réparation sont arrivées à terme. Il convient de renouveler les conventions de partenariat avec le SPIP, la DTPJJ et l'ADSSEAD/Sauvegarde.

POLICE MUNICIPALE

17/495 Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais.

Adopté à

l'unanimité

A la suite d'opérations d'enlèvement de véhicules et de leur mise en fourrière, des contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais d'enlèvement et de gardiennage, ou l'annulation du titre de recette correspondant aux frais. Deux de ces demandes répondent aux critères retenus pour être soumises au Conseil Municipal (par exemple circonstances particulières liées à la personne responsable du véhicule ou liées à l'état du véhicule, cas de force majeure avec justificatif). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

RELATIONS SOCIALES

17/496 **Personnel municipal - Liste des Equipements de Protection Individuelle (EPI) -**
Adopté à **Actualisation.**
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la liste actualisée des EPI fournis aux agents municipaux et d'approuver les principes qui président à sa mise à jour (harmonisation des dotations par métiers, privilégier la composante sécuritaire dans la définition et l'ajustement du contenu des dotations et consolider la stratégie de renouvellement selon vétusté en vue d'une montée en gamme de qualité des articles constitutifs des dotations).

17/497 **Action sociale à destination du personnel municipal - Restauration -**
Adopté à **Conventionnement avec un restaurant administratif.**
l'unanimité

Le restaurant municipal est difficile d'accès aux agents affectés dans le secteur du Vieux-Lille dont le temps de coupure méridienne est insuffisant pour se rendre à l'Hôtel de Ville. Le CHRU dispose d'un restaurant administratif à proximité (Les Bateliers). Il est proposé de conventionner avec celui-ci pour une vingtaine d'agents (mairie de quartier, Ville d'art et d'histoire...).

17/498 **Restaurant municipal - Mesure exceptionnelle de gratuité.**
Adopté à
l'unanimité

Suite à des dysfonctionnements du restaurant municipal, il est proposé de prendre une mesure exceptionnelle de gratuité au bénéfice des agents municipaux usagers, pendant cinq jours dans le courant du mois d'octobre.

RESSOURCES HUMAINES

17/499 **Octroi de remises gracieuses suite à l'émission de titres de recettes ou d'ordres**
Adopté à **de versement.**
l'unanimité

Lors de la mise en œuvre de la paye des agents, certaines évolutions de situation ne sont pas prises en compte immédiatement et peuvent conduire à des régularisations les mois suivants. Or, au regard de certaines situations personnelles, il arrive que les titres de recettes ou les ordres de versement émis conduisent à de réelles difficultés humaines et sociales. Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder aux agents concernés une remise gracieuse pour les titres émis.

**17/500 Indemnisation d'intervenants extérieurs pour les besoins de la Ville de Lille,
Adopté à Hellemmes et Lomme.
l'unanimité**

La Ville de Lille fait appel, dans certaines circonstances, à des intervenants extérieurs : conférence, séminaire ou présence à un jury de recrutement, formation, supervision, animation de table ronde, recherche action. La délibération n° 11/761 du 16 septembre 2011 avait défini un premier cadre. Il convient d'ajuster et de préciser les différentes modalités possibles.

17/501 Ratios d'avancement - Ajustements.

Adopté à

l'unanimité

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement d'un cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade et que ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. A cet effet, par délibération n° 11/245 du 28 mars 2011 modifiée, le Conseil Municipal a fixé des ratios d'avancement pour chacun des grades concernés. La mise en œuvre du dispositif du Protocole sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) a instauré une nouvelle organisation statutaire de certains cadres d'emplois. Il apparaît dès lors nécessaire de fixer les ratios pour les nouvelles situations d'avancement ainsi créées.

MARCHÉS PUBLICS

**17/502 Autorisation de signer les marchés après passage en Commission d'Appel
Adopté à d'Offres.**

l'unanimité

Les marchés publics (appels d'offres, procédures adaptées et marchés négociés) ont fait l'objet d'une décision, d'un avis ou d'une information de la Commission d'Appel d'Offres. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de ces différents marchés.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Antony GAUTIER

POLITIQUE SPORTIVE EN LIEN AVEC LES ACTEURS DU SPORT

17/503 Associations sportives lilloises - Attribution de subventions d'organisation.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations qui organisent des manifestations sportives et participent au rayonnement de la Ville, pour un montant total de 13.500 €.

17/504 Action d'insertion par la rénovation d'équipements sportifs - Attribution d'une

Adopté à subvention à l'association Itinéraires.

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution d'une subvention de 8.715 € à l'association Itinéraires, pour la réalisation d'un chantier d'insertion par la rénovation d'un équipement sportif.

17/505 Dissolution du SILILAM.

Adopté à

l'unanimité Les Communes de Lille et de La Madeleine, membres du Syndicat intercommunal Lille-La Madeleine pour la réalisation et la gestion d'un parc de sports (SILILAM), se sont engagées à dissoudre ledit syndicat au 31 décembre 2017. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de la dissolution, les conséquences de la résiliation de la convention d'occupation et d'autoriser le transfert des agents.

17/537 Action d'insertion qualification en faveur des clubs de football - Partenariat

Adopté à avec le GEIQPSAL - Profession Sport 59.

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention au Groupement d'Employeurs GEIQPSAL 59 pour l'action d'insertion/qualification qu'il mène en faveur des clubs de football lillois.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Marielle RENGOT

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

17/506 **Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes en situation de handicap.**
Adopté à
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à diverses associations qui œuvrent pour l'insertion des personnes en situation de handicap, pour un montant total de 12.270 €.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Dominique PICAULT

FINANCES

17/507 **Fondation Masurel - Compte financier 2016 - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière durant l'exercice 2016 - Budget Primitif 2017 - Information du Conseil Municipal.**
Le Conseil Municipal prend acte.

Il est demandé au Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 514-2 du code monétaire et financier, de prendre acte du compte financier 2016, du rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière durant l'exercice 2016 et du budget primitif 2017 de la Fondation Masurel.

17/508 **Caisse de Crédit Municipal de Lille - Compte financier 2016 - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière durant l'exercice 2016 - Budget Primitif 2017 - Information du Conseil Municipal.**
Le Conseil Municipal prend acte.

Il est demandé au Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 514-2 du code monétaire et financier, de prendre acte du compte financier 2016, du rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière durant l'exercice 2016 et du budget primitif 2017 de la Caisse de Crédit Municipal de Lille.

17/509 **Commune associée de Lomme - Actualisation des tarifs 2017.**

Adopté à l'unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'actualisation des tarifs des services municipaux lommeois en cours d'année 2017, à compter des dates mentionnées dans le projet de délibération.

17/510 **Matériels municipaux - Véhicules automobiles - Demande à l'Etat de procéder à leur aliénation avec publicité et concurrence.**
Adopté à l'unanimité

Aux termes de l'article R. 3211-41 du code général de la propriété des personnes publiques, l'Etat, plus particulièrement sa Direction Nationale d'Interventions Domaniales Publiques (DNID), peut, à la demande des collectivités territoriales, procéder à l'aliénation, avec publicité et concurrence, des biens mobiliers leur appartenant. Une nouvelle vente aux enchères aura lieu, dans ce cadre, le 28 novembre 2017. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente, par le Commissariat aux Ventes des Domaines de Lille, de 36 véhicules automobiles municipaux, légers et lourds, ainsi que de matériels.

BUDGET

17/511 **Exercice 2017 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme
Adopté à la** **et crédits de paiement - Décision modificative n° 2.**
majorité.

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

17/512 **Exercice 2017 - Programmes d'équipement de la section d'investissement -
Adopté à la** **Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision modificative n° 2 -
majorité.** **Ajustements.**

Ce rapport a pour objet d'ajuster l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants en investissement.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Julien DUBOIS

PATRIMOINE

17/513 Patrimoine - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2017 - Concerts de Noël.
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille souhaite aider les associations qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois et ayant sollicité le soutien de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.000 € à l'association Chœur Régional Hauts-de-France, dans le cadre du programme Noël en musique.

17/514 Patrimoine - Contrats de dépôt.
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille souhaite mettre en dépôt plusieurs objets qui contribuent à la compréhension et à la médiation de son patrimoine culturel. A cet effet, deux contrats de dépôt sont établis, qui définissent le cadre contractuel et fixent les obligations juridiques et financières relatives aux conditions de mise en dépôt des biens de la Ville de Lille, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des contrats de dépôt afférents.

17/515 Patrimoine - Portes de la Vieille Bourse - Convention de mécénat.
Adopté à l'unanimité

L'association « Mécénat Vieille Bourse » souhaite apporter son soutien à la réfection des portes en chêne de la Vieille Bourse. Ce mécénat, à hauteur de 15.000 €, sera affecté à cette opération. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mécénat afférente et d'admettre en recettes le mécénat d'un montant de 15.000 €.

17/516 Mise à disposition de l'église Sainte Marie-Madeleine au Groupement des entreprises de restauration de Monuments Historiques - Fixation du tarif d'occupation.
Adopté à l'unanimité

Le Groupement des entreprises de restauration de Monuments Historiques organise à Lille, en octobre 2017, son congrès annuel. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité d'occupation de l'église Sainte-Marie-Madeleine, sise 27 rue du Pont Neuf à Lille, par le Groupement des entreprises de restauration de Monuments Historiques, en vue d'y organiser un dîner avec l'ensemble de ses membres.

CONSEIL MUNICIPAL

24

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Alexandra LECHNER

ECOLES

17/517 **Versement de subventions à l'OCCE du Nord.**

Adopté à

l'unanimité Le Conseil Municipal est appelé à valider le versement de subventions aux écoles ayant des actions de proximité, à l'initiative des Conseils de quartier. Les quartiers concernés sont : Lille-Sud (1 demande de subvention), Vauban-Esquermes (1 demande de subvention) et Wazemmes (5 demandes de subventions).

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Anne MIKOLAJCZAK

DROITS DES FEMMES

17/518 **Délégation Droits des Femmes - Subvention aux associations - Troisième**
Adopté à **répartition - Subvention au CORIF.**
l'unanimité

La Ville de Lille s'est engagée à soutenir les associations à vocation féminine sur son territoire afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Des actions sont par ailleurs menées dans le cadre des droits des femmes et de la lutte contre les violences qui leur sont faites. La troisième répartition d'aide financière au titre de l'année 2017 concerne une sensibilisation des professionnels le 22 novembre 2017 aux stéréotypes de sexe à partir de la littérature jeunesse à la médiathèque du Vieux-Lille menée par le CORIF. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.000 € au CORIF.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Sébastien DUHEM

PROPRETÉ

**17/519 Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) - Adhésion de la Ville -
Adopté à Cotisation 2017.
l'unanimité**

La Ville de Lille souhaite adhérer à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU). Cette association regroupe des professionnels du domaine de la propreté mais aussi des élus et agents territoriaux. Elle a pour objectif de favoriser une approche globale de la propreté urbaine. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'AVPU et le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 1.600 €.

**17/520 Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne
Adopté à foi présumée.
l'unanimité**

Des particuliers ou personnes morales ont déposé auprès de Madame le Maire une demande de remise gracieuse pour des frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Après examen de leur dossier, il s'avère que la bonne foi de ces personnes peut être retenue. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à accorder la remise gracieuse totale de ces créances.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Audrey LINKENHELD

POLITIQUE DU LOGEMENT

17/521 **Subventions aux associations agissant dans le domaine du logement - Appel à
Adopté à** **projets 2017 - 3ème programmation.**
l'unanimité

L'appel à projets annuel de la délégation Logement pour 2017 a été lancé en décembre 2016 pour les thématiques suivantes : l'accès au logement, la défense des droits au logement, l'habitat indigne, le mieux vivre ensemble et l'habitat durable. Après examen des demandes des associations, il est proposé au Conseil Municipal de verser des subventions à deux associations, pour un montant total de 12.000 €.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Christiane BOUCHART

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

17/522 **Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire - 10 ans du Mois**
Adopté à **de l'Economie Sociale et Solidaire - Subvention à l'association Maillage.**
l'unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir l'évènement pour le soutien aux créateurs d'entreprises à Lille-Sud durant le Mois de l'ESS porté par l'association Maillage à hauteur de 1.500 €.

17/523 **Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire - 10 ans du Mois**
Adopté à **de l'Economie Sociale et Solidaire - Subvention à l'association Maison de quartier**
l'unanimité **Les Moulins.**

Dans le cadre des 10 ans du Mois de l'ESS, il est proposé d'accorder une subvention de 2.950 € à l'association Maison de quartier Les Moulins.

17/524 **Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire - Mois de l'ESS -**
Adopté à **Animations pour les 10 ans du Mois de l'ESS - Weekend des initiatives économiques**
l'unanimité **et solidaires - Subvention à l'association Le Pas de Côté.**

Le Mois de l'ESS se déroule tous les ans au mois de novembre dans toutes les régions de France. Il constitue une vitrine de l'ESS et permet d'accroître sa visibilité auprès des acteurs, des partenaires, des institutions, du grand public. A cette occasion, l'association Le Pas de Côté souhaite mettre son savoir-faire de la coopération au service de cette manifestation. L'association animera donc 3 réunions de travail pour concevoir, avec les acteurs de l'ESS intéressés, des supports ou techniques d'animation coopératives, dynamiques et interactives. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 13.500 € à l'association Le Pas de Côté.

17/525 **Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire - Projet metalu.net -**
Adopté à **Subvention à l'association Métalu A Chahuter.**
l'unanimité

Des artistes de Métalu A Chahuter ont souhaité créer le projet « metalu.net » qui rassemble des personnalités d'horizons variés (artistes, scientifiques, chercheurs, informaticiens, développeurs). Il s'agit à la fois de créer et concevoir des outils numériques, de former et sensibiliser aux technologies mais aussi de créer une plateforme de ressources numériques en accès libre, dans le domaine de la culture. Dans ce cadre, il est proposé d'accorder une subvention de 6.000 € à l'association Métalu A Chahuter.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL

LECTURE, BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

17/526 Lecture publique - Subvention à l'association Escales des Lettres.

Adopté à

l'unanimité Il est proposé d'attribuer une subvention de 19.000 € à l'association Escales des Lettres pour la mise en place du temps fort annuel "Escales Hivernales", accueilli à la Gare Saint-Sauveur en décembre 2017.

17/527 Bibliothèque municipale - Nouveaux tarifs de vente de livres et de CD - Convention de cession de livres avec Recyclivre.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les nouveaux tarifs de vente des livres et CD de la Bibliothèque Municipale effectuée lors de braderies et la signature d'une convention de cession de livres avec Recyclivre.

17/528 Sollicitations de prêts d'œuvres auprès de la Bibliothèque municipale.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de contrat de prêt d'œuvres à venir et de décider de la poursuite du prêt consenti par anticipation.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Stéphane BALY

ENERGIES

**17/529 Association Création Développement des Eco-Entreprises (CD2E) - Adhésion
Adopté à de la Ville - Cotisation 2017.
l'unanimité**

L'association CD2E (Création Développement des Eco-Entreprises) est un pôle d'excellence régional spécialisé dans l'écotransition et les écoactivités en Hauts de France. Ce cluster apporte expertises, ingénieries, accompagnements, réseaux, outils et formations à ses membres. En particulier, le CD2E propose à ses membres, au travers des différents types d'événements de sensibilisation et d'information technique, une veille régulière sur trois secteurs clefs de la Troisième Révolution Industrielle. Enfin, dans le cadre de leur projet "Centralisation de données régionales sur la production d'énergie issue des Energies Renouvelables", le CD2E propose à la Ville d'instrumenter les sites de la Maison de l'Habitat Durable, le Grand Sud et l'école Turgot. Cette instrumentation permettra à la collectivité de mieux comprendre le mode de fonctionnement de ses équipements et ainsi capitaliser de l'expérience pour les futurs projets. En adéquation avec les objectifs réaffirmés dans la transition énergétique et afin d'inscrire encore un peu plus la collectivité dans la troisième révolution industrielle, il est proposé de décider l'adhésion de la Ville à ce pôle d'excellence régional et le versement de la cotisation de l'année 2017.

**17/530 Dispositif d'achat groupé de gaz mis en œuvre par l'UGAP - Renouvellement
Adopté à de l'adhésion des Communes associées de Lomme et d'Hellemmes - Convention
l'unanimité d'adhésion.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention d'adhésion au dispositif d'achat groupé de gaz mis en œuvre par l'UGAP au bénéfice des Communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Martin DAVID-BROCHEN

EMPLOI

17/531 **Emploi/Insertion - Lutte contre le chômage de longue durée - Adhésion à**
Adopté à **l'association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée - Cotisation 2017.**
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion à l'association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée et le versement d'une cotisation de 100 €.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Jérémie CREPEL

SANTÉ

17/532 Pôles Ressources Santé - Subventions aux associations.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille a mis en place, dès 2012, des pôles ressources santé dans 5 quartiers lillois de la Politique de la Ville afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins des habitants en terme de santé. Les actions entreprises se tournent vers l'alimentation, l'addiction, le cancer, la vie affective et sexuelle, la santé mentale... En lien avec les structures de prévention, d'accès aux soins, les associations, les référents de ces pôles ressources santé impulsent une dynamique de réseau pluridisciplinaire pour l'émergence de nouvelles actions de santé sur le territoire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 24.000 €.

17/533 Soutien aux organismes de santé - Subvention aux associations.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre de sa politique sociale, la Ville de Lille s'est fortement engagée dans le domaine de la santé pour permettre aux Lillois d'exercer leurs droits aux soins, sur des valeurs partagées de dignité, d'égalité, de tolérance et de solidarité. Toutes ces actions mises en place sont portées par les acteurs du territoire. Elles doivent s'inscrire dans le domaine de prévention et d'éducation, avec une attention toute particulière pour les populations en situation de précarité. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 21.600 €.

17/534 Délégation Santé - Subventions destinées aux actions d'alimentation (Biocabas - PNEDD).

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille s'est engagée à introduire progressivement des produits issus de l'agriculture biologique au sein de la restauration collective. L'action « Le bio accessible à toutes et à tous » offre l'opportunité de travailler avec le public cible sur des thèmes variés, touchant aussi bien à la santé, à l'éducation et à l'environnement. L'action s'adresse aux usagers d'équipements sociaux, dont la situation financière freine la consommation de produits bio. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à divers organismes, pour un montant total de 30.672 €.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Claudie LEFEBVRE

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

17/535 **Accueils périscolaires - Subventions aux associations gestionnaires d'espaces périscolaires.**
Adopté à l'unanimité

La réforme des rythmes scolaires a conduit à une modification des horaires de la journée des enfants. Cette modification a eu un impact sur le fonctionnement des associations qui gèrent des accueils périscolaires dans deux groupes scolaires de la ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions, pour un montant total de 4.075 €, couvrant en partie les coûts supplémentaires supportés par les associations concernées, pour la période de septembre à décembre 2017.

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

17/536 **Délégation Soutien Scolaire - Alphabétisation - Lutte contre l'illettrisme – Subvention à l'AFEV.**
Adopté à l'unanimité

L'aide de la Ville est sollicitée, sous forme d'attribution d'une subvention, par l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) afin d'apporter un soutien à son projet d'engagement des étudiants dans une action d'accompagnement individualisé d'enfants en difficultés scolaire et sociale. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 15.000 € à l'AFEV.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

EDUCATION ARTISTIQUE

17/538 **Conservatoire à Rayonnement Régional - Conventions de partenariat avec le**
Adopté à **Biplan et Danse et le 9 - 9 bis.**
l'unanimité

Dans le cadre de ses activités d'enseignement artistique, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lille propose des collaborations artistiques et pédagogiques avec les partenaires suivants : Le Biplan pour la participation des élèves en jazz aux Jam sessions et le 9 - 9 bis d'Oignies pour une création sonore et un concert dans le cadre de la 5ème édition des Fugues Sonores.

ETAT CIVIL

17/539 **Etat Civil - Convention relative au transfert de gestion de la compétence "PACS"**
Adopté à **entre la Ville de Lille et le Tribunal d'Instance.**
l'unanimité

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle, et principalement son article 48, entrant en vigueur le 1er novembre 2017, ainsi que le décret n° 2017-889 du 6 mai 2017 prévoient le transfert de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des PACS des greffes des tribunaux d'instance aux officiers d'état civil. Une convention doit être passée entre la Commune et le Tribunal d'Instance organisant les modalités pratiques du transfert de la gestion de cette nouvelle compétence.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

URBANISME

17/540 **Grand Projet Urbain - Concession d'aménagement des Margueritois - Traité**
Adopté à l'unanimité **de concession à la SORELI - Rapport d'activités et bilan de pré-clôture.**

Par délibération n° 08/35 du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a concédé à la SAEM SORELI la concession d'aménagement des Margueritois dans le quartier de Lille-Sud. Conformément à l'article 28 de la convention de concession, la SORELI a adressé le compte rendu d'activités au concédant, établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 2016, correspondant à un bilan de pré-clôture. Le compte rendu d'activité au concédant de 2016 sur les Margueritois fait apparaître un bilan de 10.406.245 € HT en dépenses et de 10.428.499 € HT en recettes, soit un solde positif de 22.254 € HT. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu d'activités au concédant pour l'année 2016 de l'opération d'aménagement et notamment le bilan de pré-clôture.

17/541 **ZAC Saint-Sauveur - Bilan de la concertation et de la mise à disposition de l'étude**
Adopté à la majorité. **d'impact - Modification du dossier de création de la ZAC.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le bilan de la concertation préalable et le bilan de la mise à disposition du public de l'Etude d'Impact et de l'avis environnemental du projet « Saint-Sauveur » et de donner un avis favorable à la modification du dossier de création de la ZAC Saint-Sauveur.

17/542 **ZAC Saint-Sauveur - Modification du PLU Métropolitain par déclaration**
Adopté à la majorité. **de projet.**

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à l'engagement d'une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU afin de permettre la mise en œuvre de la ZAC Saint-Sauveur dès 2018.

17/543 **ZAC Porte de Valenciennes - Avenant n° 2 à la concession d'aménagement -
Adopté à la** **Actualisation du programme des équipements publics inscrit au dossier de**
majorité. **réalisation - Prolongation de durée - Augmentation des droits à construire.**

La ZAC Porte de Valenciennes a été créée par délibération métropolitaine 07 C 126 en date du 30 mars 2007 et une concession d'aménagement attribuée à la SPL Euralille pour une durée de 12 ans. Son programme initial prévoyait la démolition de 365 logements de LMH et la mise en œuvre d'un projet de renouvellement urbain mixte articulé autour du bouclage des boulevards de ceinture lillois. La mise en œuvre de ce projet urbain est aujourd'hui bien avancée : près de 1 000 logements sont aujourd'hui livrés ou en cours de livraison dont 35 % sociaux ainsi que des programmes de bureaux et des locaux commerciaux. Il est proposé de prolonger la durée de l'opération d'aménagement de 3 ans, de revoir à la hausse le nombre de m² constructibles sur la ZAC et d'actualiser le dossier de réalisation au regard des ajustements de l'opération survenus en 2015.

17/544 **ZAC Rives de la Haute Deûle - Bilan de la concertation préalable et de la mise à**
Adopté à la **disposition de l'étude d'impact - Modification du dossier de création en vue de**
majorité. **l'extension de la ZAC et arrêt du programme.**

Il est demandé au Conseil Municipal, d'une part, d'approuver le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis environnemental du projet d'extension de la ZAC du 1er secteur opérationnel et, d'autre part, de donner un avis favorable au dossier de création modifié de l'extension de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle sur le territoire des Communes de Lille et Lomme.

ACTION FONCIÈRE

17/545 **Quartier du Centre - Déclassement a posteriori de parcelles situées boulevards**
Adopté à **des Cités Unies et du Président Hoover.**
l'unanimité

Par délibération en date du 10 juillet 2000, le Conseil Municipal a décidé la vente de terrains sis boulevards des Cités Unies et du Président Hoover et rue du Faubourg de Valenciennes au profit de la Métropole Européenne de Lille. L'acte de cession a été régularisé le 7 décembre 2000. Aujourd'hui, dans le cadre de la ZAC Euralille 2, la MEL souhaite revendre à la SPL Euralille un terrain provenant pour partie de ces parcelles acquises en 2000. Bien que le site ait été désaffecté avant la cession par suite de la démolition des bâtiments existants, il n'a pu être rapporté la preuve d'une décision formelle de déclassement préalable à la cession à la MEL. En conséquence, et pour sécuriser l'ensemble des transferts fonciers, il est demandé au Conseil Municipal de décider le déclassement rétroactif des terrains susmentionnés.

17/546 **Quartier de Lille-Moulins - Acquisition auprès de LMH des lots 1 à 6 du Pôle national des arts du cirque Le Prato, allée de la Filature.**
Adopté à l'unanimité

Le Pôle national des arts du cirque Le Prato occupe, depuis plusieurs années, des locaux de la résidence La Filature, rue de Mulhouse et allée de la Filature. Ces locaux sont constitués de réserves, de salles de spectacles, de loges, d'ateliers de représentation/répétition et de bureaux. Une partie d'entre eux appartient à la Ville de Lille. L'autre partie des locaux, propriété de Lille Métropole Habitat, est louée à titre onéreux par la Ville de Lille depuis 1999. Dans la mesure où ils n'ont pas vocation à être occupés par LMH, ce dernier en a proposé la cession à la Ville de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition auprès de LMH des lots 1 à 6 de la résidence La Filature au prix de 379.500 €.

17/547 **Quartier du Vieux-Lille - Travaux de reprise de l'alimentation électrique sur le réseau de distribution publique, avenue Adolphe Max - Servitude au profit de la société ENEDIS.**
Adopté à l'unanimité

La Ville est propriétaire d'une parcelle de terrain sise avenue Adolphe Max. La société ENEDIS prévoit, dans le cadre de la réalisation de travaux de reprise de l'alimentation électrique sur le réseau de distribution publique, l'implantation d'un câble basse tension souterrain. ENEDIS sollicite donc l'autorisation de la Ville pour la réalisation à demeure d'une canalisation. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de servitude.

17/548 **Quartier de Wazemmes - Ilot Bailleul, Van Dyck, Paul Lafargue et Austerlitz – Achat à la Métropole Européenne de Lille - Transfert du domaine public communautaire au domaine public communal.**
Adopté à l'unanimité

Afin de compléter le réseau d'espaces verts du quartier de Wazemmes, la Ville envisage depuis plusieurs années l'aménagement d'un jardin sur l'îlot délimité par les rues de Bailleul, d'Austerlitz, Van Dyck et Paul Lafargue. Ce projet de square se situe en un lieu clé de cette partie du quartier, entre l'opération IN'SIDE et celle qui sera réalisée sur le site des anciens bains douches. Il représente un enjeu fort de valorisation du secteur autant pour les habitants actuels que pour les futurs acquéreurs. L'îlot est composé de 22 parcelles dont trois appartiennent à la Commune, l'ensemble des autres parcelles appartenant à la MEL. La Ville a donc sollicité la MEL en vue de l'acquisition de ces parcelles pour une surface totale de 2 142 m². La MEL a accepté la vente en l'état au profit de la Commune au prix de 110.250 €, valeur non constructible des emprises.

**17/549 Quartier de Wazemmes - Bien sis 90 rue Racine - Vente au profit de la SCI
Adopté à Le Mondial.
l'unanimité**

Par délibération du 22 janvier 2016, le Conseil Municipal a autorisé la mise en vente du bien sis à Lille 90 rue Racine par agences immobilières et/ou études notariales. Suite à cette mise en vente, la Ville a reçu quatre offres d'achat, dont deux au prix des mandats de vente, soit 260.000 € net vendeur conforme à l'évaluation domaniale. Après étude des offres, celle de la SCI Le Mondial a été acceptée, sous réserve de la validation du Conseil Municipal. La SCI offre en effet le prix requis de 260.000 € et a présenté un projet ambitieux et qualitatif, consistant en la réalisation d'une crèche associative, d'un logement par étage avec surélévation d'un niveau pour création d'un troisième logement. Elle prévoit une réhabilitation avec un objectif de performance énergétique optimale et une restauration ainsi qu'une mise en valeur de la façade. Il est demandé au Conseil Municipal de décider la vente au profit de la SCI Le Mondial.

**17/550 Projet Tast'in Fives - Montage juridique et financier avec la SORELI dans le
Adopté à cadre de l'opération immobilière - Convention.
l'unanimité**

Le montage juridique et financier proposé par la Ville de Lille pour la mise en œuvre du projet Tast'in Fives prévoit l'intervention de la SORELI qui, en sa qualité de concessionnaire de l'opération d'aménagement Fives-Cail-Babcock, a souhaité rejoindre l'équipe de partenaires coordonnée par la Ville de Lille dans le cadre de l'initiative UIA. Actuellement propriétaire de la Halle F6, la SORELI interviendra ensuite dans le cadre à la fois de la construction et de la gestion des locaux nécessaires à l'exercice des différentes activités du projet. En conséquence, la Ville de Lille et la SORELI ont décidé de définir la nature et l'étendue de leurs engagements réciproques pour la mise en œuvre du projet Tast'in Fives dans le cadre du montage juridique et financier qu'elles ont arrêté.

HABITAT DURABLE

**17/551 Accompagnement de propriétaires en courées, cours et cités engagés dans une
Adopté à démarche de gestion collective - Délibération cadre.
l'unanimité**

Le territoire de la Ville de Lille recense plus de 400 courées, cours et cités. De plus en plus d'habitants de courées sollicitent la Ville pour les accompagner dans une démarche de gestion collective et d'appropriation, et sécuriser l'accès aux courées qui sont sujettes à insécurité. Il est donc proposé de les accompagner dans le cadre d'ateliers et de participer au financement d'aménagements des espaces communs (grilles, local poubelles, fleurs,...) dès lors que les propriétaires s'organisent au sein d'une structure type ASL et respectent les prescriptions architecturales de la Ville.

**17/552 Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat,
Adopté à développement durable et ravalement de façades.
l'unanimité**

La Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblés proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable.

17/553 **Maison de l'Habitat Durable - Convention entre l'Association des Responsables
Adopté à** **de Copropriétés (ARC) des Hauts de France et la Ville pour des démarches
l'unanimité** **collectives auprès des copropriétés - Subvention.**

Sur le territoire de Lille, 42 % des logements sont en copropriété, soit 52 057 logements dans 3 765 copropriétés. Pour diversifier l'offre de services de la Maison de l'Habitat Durable, l'Association des Responsables de Copropriétés (ARC) des Hauts de France propose un partenariat avec la Ville de Lille pour expérimenter en 2017 des sessions de sensibilisation collective ciblées aux copropriétés. Elles permettront d'aider les copropriétaires à mieux comprendre le fonctionnement de la copropriété et d'aider les conseillers syndicaux à mieux remplir leur rôle d'assistance et de contrôle. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre l'ARC des Hauts de France et la Ville et d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant total maximum de 1.000 €.

QUALITÉ ET INNOVATION
DANS L'HABITAT

17/554 **Aides financières pour la création de logements en accession aidée à la propriété -
Adopté à** **Annulation et attribution d'une nouvelle aide.**
l'unanimité

La répartition programmatique ayant changé, il convient de diminuer le montant de l'aide financière octroyée à Kauffman and Broad autorisée par délibération n° 14/629 du 6 octobre 2014. Une partie de l'aide accordée initialement à Kauffman and Broad est attribuée au bailleur social Partenord Habitat puisque celui-ci s'est engagé à acquérir 14 logements en vue de leur commercialisation en accession aidée à la propriété.

17/555 **Aides financières à la production de logements en accession sociale et maîtrisée à la
Adopté à** **propriété - Avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Lille et des
l'unanimité** **opérateurs.**

Pour atteindre les objectifs ambitieux fixés pour les mandats 2008-2014 et 2014-2020, la Ville souhaite, au-delà de l'action menée par la MEL au travers du PLH, accompagner financièrement certaines opérations de construction neuve, de réhabilitation (acquisition-amélioration), d'accession sociale à la propriété et de résidentialisation de logements sociaux. Ces aides doivent permettre d'accélérer la sortie des opérations de logements à vocation sociale et de corriger les dysfonctionnements observés dans le marché de l'habitat local. Chaque opération subventionnée fait l'objet d'une convention de partenariat entre la Ville de Lille et le maître d'ouvrage de l'opération, pour formaliser les engagements de chaque partie et les modalités de financement de l'opération. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser, pour quatre opérations, la signature d'un avenant à la convention visant à modifier les modalités de versement de la subvention.

17/556 Aides financières pour la réhabilitation de logements locatifs sociaux et la création de logements en accession aidée à la propriété.
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille s'est fixée des objectifs ambitieux pour favoriser l'accès de tous au logement. Pour atteindre ces objectifs, la Ville souhaite, au-delà de l'action menée par la MEL avec son PLH, accompagner financièrement certaines opérations de construction neuve, de réhabilitation (acquisition-amélioration), d'accession sociale à la propriété et de résidentialisation de logements sociaux. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une aide à une opération de production de logements en accession maîtrisée à la propriété à hauteur de 86.000 € et des aides à deux opérations de réhabilitation de logements locatifs sociaux, à hauteur de 239.000 €.

17/557 Prêts Missions Sociales - Convention de partenariat entre la Ville de Lille, la SACICAP Procvivis Nord et Pierres et Territoires de France Nord.
Adopté à l'unanimité

La SACICAP Procvivis Nord développe une activité de "Missions sociales" : par l'octroi de "Prêts Missions Sociales", elle favorise le financement de l'accession à la propriété de ménages à revenus modestes. Conformément à la convention passée entre les SACICAP et l'Etat le 16 avril 2007, et à l'avenant à cette convention signé le 8 décembre 2010, les SACICAP doivent décliner localement des conventions avec les partenaires locaux pour fixer les modalités de leurs interventions. Il est demandé au Conseil Municipal, dans ce cadre, d'autoriser la signature d'une convention de partenariat pour l'opération "Focus" (rue de Philadelphie à Lille dans le quartier de Fives) entre la Ville de Lille, la SACICAP Procvivis Nord et Pierres et Territoires de France Nord pour l'octroi de Prêts Missions Sociales.

Séance du 6 octobre 2017

Rapporteur : Magalie HERLEM

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

17/558 **Maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté - Délibération**
Adopté à l'unanimité **modificative - Convention de partenariat entre Eau de la Métropole Européenne de Lille (ILEO), la Ville de Lille, le CCAS de Lille et les Sections du Centre d'Action Sociale des Communes associées d'Hellemmes et de Lomme.**

Par délibération n° 17/189 du 31 mars 2017, le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'une convention de partenariat entre ILEO, la MEL, la Ville de Lille et le CCAS de Lille ainsi que les Sections du Centre Communal d'Action Sociale des Communes associées d'Hellemmes et de Lomme, pour le maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté sur le territoire de Lille. ILEO, délégataire du service public de distribution d'eau potable de la MEL, est seul signataire de la convention, contrairement à ce qui avait été envisagé initialement. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cette nouvelle convention.

VIE ASSOCIATIVE

17/559 **Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.**

Adopté à la majorité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage à plusieurs associations, pour un total de 5.600 €.

17/560 **Vie associative - Subvention à l'association France Bénévolat Nord.**

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 2.000 € à l'association France Bénévolat Nord.